



AVENANT N°1
À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

VILLE DE DIJON – RUGBY FÉMININ DIJON BOURGOGNE « LES GAZELLES »

Année 2023

Entre :

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2023, et par délégation, l'Adjoint à la jeunesse, à la vie associative, à l'éducation populaire et aux savoirs populaires, ci-après désignée « la Ville »,

Et

L'Association RUGBY FÉMININ DIJON BOURGOGNE « LES GAZELLES », représentée par son Président, Monsieur Didier FOULONT, association régie par la loi du 1er juillet 1901 (N° SIRET 48361560500019), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or le 14 juin 2005 et dont le siège social est situé 75 route de Dijon à Longvic, ci-après désignée « l'Association »,

IL EST CONVENU ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant que l'Association RUGBY FÉMININ DIJON BOURGOGNE « LES GAZELLES » a remporté le Prix de la Ville de Dijon, lors du Grand Dej' des Associations 2023, pour ses actions menées en faveur de l'égalité Femmes-Hommes.

La convention n°21-057 du 14 janvier 2021 est donc complétée comme suit.

ARTICLE 1

L'article 4 relatif au montant des subventions est ainsi complété.

4-3 - Subvention exceptionnelle

Pour l'année 2023, la Ville versera à l'Association une subvention complémentaire exceptionnelle de 1 000 € au titre du Prix de la Ville de Dijon.

ARTICLE 2

L'article 5 relatif aux modalités de versement des subventions est ainsi complété.

5-3 - Subvention exceptionnelle

La subvention complémentaire sera mandatée en totalité dès que le présent avenant sera devenu exécutoire.

Elle sera créditée sur le compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 3

Le présent avenant est conclu au titre de l'année 2023.

ARTICLE 4

Les autres dispositions de la convention n°21-057 du 14 janvier 2021 demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à la jeunesse, à la vie associative, à
l'éducation populaire et aux savoirs populaires,

Pour l'Association RUGBY FEMININ DIJON
BOURGOGNE
« Les Gazelles »,
Le Président,

Hamid EL HASSOUNI

Didier FOULONT